

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
 SICAD**

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**  
**REFERENCE** : Arrêté du Ministre de ..... en date du ..... tel que  
 modifié par l'arrêté en date.....  
 (JORT N° ..... du .....)

**Organisme** : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques  
**Domaine de la prestation** : Protection et contrôle de la qualité des produits agricoles  
**Objet de la prestation** : certificat de constat (dégâts suite à la sécheresse)

**CONDITIONS D'OBTENTION**  
 La parution d'une circulaire du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques

**PIECES A FOURNIR**  
 - Une demande au nom du commissaire régional au développement agricole concerné  
 - Un document justifiant la propriété ou le droit de jouissance de l'exploitation endommagée

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt du dossier	Le demandeur	
- Etude de la demande et constat sur terrain	L'arrondissement de la production végétale	1 jour
- Elaboration du certificat	L'arrondissement de la production végétale	1 jour
- Signature du certificat	Le commissaire régional au développement agricole	1 jour
- Délivrance du certificat	Le bureau d'ordre du commissariat régional au développement agricole ou de la cellule territoriale de vulgarisation	1 jour

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**  
**SERVICE** : Le bureau d'ordre du commissariat régional au développement agricole ou de la cellule territoriale de vulgarisation concernée  
**ADRESSE** : Le siège du commissariat régional au développement agricole ou de la cellule territoriale de vulgarisation concernée

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**  
**SERVICE** : Le bureau d'ordre du commissariat régional au développement agricole ou de la cellule territoriale de vulgarisation concernée  
**ADRESSE** : Le siège du commissariat régional au développement agricole ou de la cellule territoriale de vulgarisation concernée

**DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION**  
 4 jours à partir de la date de dépôt du dossier

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**  
 - Décret conjoncturel relatif à la fixation des zones des grandes cultures sinistrées par la sécheresse pour la campagne agricole concernée (exemple le décret n° 2002-1699 du 23 Juillet 2002)  
 - Circulaire du ministre de l'agriculture n° 207 du 17 Juillet 2000 relatif au rééchelonnement des dettes des agriculteurs endommagés par la sécheresse pendant la campagne agricole (1999/2000)